

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

SAMEDI 24 MAI 2025

BY BIANCAYETO DESIGN

Malamutes

Eurasiers



Juge : Arnaud EGGEMANN

Salle Roger DURAND

Les Avenières Veyrins Thuellin

Date limite d'engagement le 12 Mai 2025

sur Cédia.fr





Régionale d'Élevage

Les résultats seront pris en compte pour la grille de sélection

VEYRINS-THUELLIN-LES AVENIERES

Samedi 24 mai 2025

Organisée par le

Club Français de l'Eurasier

Affilié à la Société Centrale Canine

Jury pressenti :

Mr Arnaud Eggemann

Placée sous le haut patronage de
Monsieur Alexandre BALZER
Président de la Société Centrale Canine

et

Monsieur Pierre BRZEZINSKI
Président de l'Association Canine Territoriale Rhône-Alpes

Responsable du bien-être animal
Madame Karine ROCHE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS NATIONALES

ARRIVÉE ET JUGEMENTS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9h. Les jugements commenceront à partir de 10h.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm, le nom et l'adresse de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce des portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition de quelque objet que ce soit sans l'accord du Président de la société organisatrice.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, mais reconnus figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'information.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affiche et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou on-line). Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affiche et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

• CLASSES INDIVIDUELLES

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office, suivant son âge, dans l'une des classes ci-dessous :

INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois au jour de l'exposition.

OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois au jour de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNE : Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois au jour de l'exposition.

PUPPY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 9 mois au jour de l'exposition.

BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois au jour de l'exposition.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Suffisant).

VÉTÉRAN : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans au jour de l'exposition.

• AUTRES CLASSES

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

COUPLE : Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

PAIRE : Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire.

Les classes de Couple, Paire double, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

LOT REPRODUCTEUR : Pouvant être engagé au poteau. Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être né(s) chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'AFFICHE : Pouvant être engagé au poteau. Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, né(s) chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

NE CONCOURRANT PAS : Tout chien âgé de 4 à moins minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'inscription (voir le formulaire page 3). Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : papier : 26 Juin 2024

Internet : 03 Juillet 2024

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- Des engagements :
- Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
- Ceux refusés par le Service Vétérinaire.
- Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Ces deux cas des chiens les engagements ne seront pas remboursés.
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officiels sont sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 90 chiens ; y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS :

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieuse et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et un allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRÈS BON : ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT : est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoire ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ : Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et seront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvre, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Chiot, Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
 - Ceux qui auront fait suite à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
 - Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
 - Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉS : La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

TRÈS IMPORTANT

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résident en France

Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4317, 50-4318 et 50-4319.

La validité du certificat débute : en cas de primo-vaccination un mois après la date de sa délivrance la date du début et de fin de validité doit être portée sur le certificat. En cas de vaccination de rappel le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra être justifiée à tout moment.

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux, une photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants. L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an.

ÉPREUVE DU T.A.N - TEST D'APTITUDES NATURELLES

Âge minimum : 9 mois

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère.

Le test du TAN est basé sur l'observation de la différence entre l'inné et l'acquis du chien. Il ne fait appel à aucune préparation, il s'agit pas d'une épreuve avec des exercices à réusir.

Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et dans des situations insolites.

Ce test peut permettre de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés.

CONFIRMATION

Âge minimum : 12 mois

DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT AU JUGE LORS DE LA CONFIRMATION : LE FORMULAIRE DE LA SCC CORRECTEMENT REMPLI ET SIGNÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE, ACCOMPAGNÉ DU TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE DE TATOUAGE DU CHIEN À CONFIRMER.

IL EST RAPPELÉ QUE SEUL UN JUGE FRANÇAIS PEUT ASSURER LA CONFIRMATION.

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA RAGE, LA TOUX DE CHENIL ET LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS

LA VENTE DE CHIOTS EST INTERDITE

Programme

Samedi 24 mai 2025

Toutes les classes des 2 races seront jugées par MR Arnaud EGGEMANN

- 8h30 Ouverture des portes – Entrée des chiens et Contrôle vétérinaire
- 9h30 Début des jugements des malamutes
- 10h00 “Comment présenter mon eurasier ?” Petit atelier d’échange pour les novices
- 10h30 Ring d’honneur des malamutes
- 11h Début des jugements des eurasiers avec les mâles
- 13h00 Repas commun type table espagnole
- 14h30 Reprise des jugements des eurasiers avec les femelles et Passage du TAN
- 16h30 Ring d’honneur des eurasiers

Ordre des jugements des rings d’honneur:

Meilleur Puppy – Meilleur Jeune – Meilleur “Pti truc en plus ou en moins”-

Meilleur Vétéran- Meilleur Champion

Meilleur de race et meilleur de sexe opposé

(Entre les meilleurs mâles et femelles des classes : Jeunes, Intermédiaire, Ouvertes, Champions)

Meilleurs couples (sujets de sexe opposé, au même propriétaire)

Meilleures paires (sujets de même sexe, au même propriétaire)

Meilleurs lots d’élevage (de 3 à 5 chiens nés chez le même producteur)

Lot de reproducteur (1 parent et 3 de ses descendants)

N.B.: Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils pourront évoluer en fonction du déroulement de la journée.

MERCI DE RAMASSER LES DÉJECTIONS de vos chiens sur le terrain en herbe si vous souhaitez qu’il y ait une régionale l’année prochaine dans le même lieu. Nous vous remercions par avance.

Les statistiques de la Régionale d'Élevage LES AVENIERES 2025

	Mâle	Femelle	Total
Baby	2	0	2
Puppy	2	2	4
Jeune	2	3	5
Intermédiaire	3	4	7
Ouverte	1	5	6
Champion	1	2	3
Vétéran	1	1	2
Un pti truc en + ou en -	2	2	4
TAN seul	1	2	3
Ne concourant pas	1	2	3
Total	16	23	39



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



Présentation du Comité

Correspondance : 170 Route d'Yvoire 74140 Excenevex

Téléphone : 04.50.72.56.35

E-mail : parydauvet@free.fr clubfrancaisdeleurasier@gmail.com

Internet : www.clubfrancaiseurasier.fr/

Adhésions en ligne : <https://my.weezevent.com/adhesion-club-francais-de-leurasier-2024>

Présidente d'honneur : Madame Chantal MÉRY

Présidente : Pary DAUVET

Vice-présidente : Véronique MICHEL

Secrétaire : Laetitia PINAULT

Trésorière : Marine CANONNE

Membres du Comité :

Axelle BROUSSE
Angélique COLAS
Elodie NOUGUIER
Charline PELTIER
Vanessa STRIPPOLI
Dominique TURPIN

Calendrier de la prochaine régionale 2025 :

MIGNIERES : le 14 JUIN



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



DIRECTIVES D'ÉLEVAGE

Dans le cadre de sa mission de protection de l'EURASIER, le Comité du CFE a estimé nécessaire de préciser les **conditions d'élevage qui doivent être obligatoirement suivies par tout éleveur**, et pas seulement les éleveurs membres du CFE et/ou titulaires d'un affixe.

Ces directives d'élevage ne concernent pas les méthodes de sélection par les lignées mais ont été élaborées en vue de la **protection de la santé des reproducteurs et de leur progéniture**.

Elles tiennent compte de la spécificité biologique de notre race (apparition des premières chaleurs, fréquence des chaleurs, prolificité, etc.), et vous remarquerez qu'elles ne sont vraiment pas trop restrictives. Elles constituent aussi **l'éthique de l'élevage que nous nous devons tous de suivre par respect pour nos Eurasiers** et rappellent l'engagement moral que nous prenons tous en faisant naître des chiots dont, il ne faut pas l'oublier, nous sommes pleinement responsables.

Le respect de ces directives est impératif pour pouvoir figurer sur la liste des éleveurs du CFE, ainsi que dans les annonces de portées.

1. L'éleveur, qu'il soit occasionnel (particulier produisant une seule portée) ou non, ainsi que les propriétaires d'étalons, s'engagent à ne **produire que des chiens INSCRITS AU L.O.F.**, donc issus de parents dûment confirmés avant la saillie.
2. Les éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, doivent être titulaires du **certificat de capacité** pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèce domestique (Code Rural, article L.214-6, L.215- 9 & 10). Les éleveurs produisant plus d'une portée dans l'année doivent être titulaires d'un numéro de siret et posséder des locaux en règle.
3. **Une femelle ne doit pas être saillie avant l'âge de 15 mois et pas après 3 ans révolus pour une première portée. Une chienne ne doit plus avoir de portée après son 9ème anniversaire. Dans sa vie, une chienne ne doit pas avoir plus de 6 portées. L'intervalle minimum pour les chiennes, entre deux portées, devra être de douze mois environ.**
4. Un étalon ne peut reproduire avant l'âge de **12 mois** (âge minimum pour le dépistage de la dysplasie de la hanche)
5. Les éleveurs ainsi que les propriétaires d'étalons s'engagent à se conformer aux directives données par le CFE, et à lui **déclarer les problèmes d'origine présumée héréditaire** décelés chez leurs reproducteurs ; dans le cas d'une maladie héréditaire à transmission présumée Mendélienne, ils s'engagent à enlever de la reproduction les reproducteurs en cause. Toutefois, si un test génétique existe pour le dépistage de ces maladies, un porteur sain hétérozygote pourra reproduire avec un animal sain homozygote (indemne). **Il est demandé aux éleveurs et propriétaires d'étalons de faire connaître tout problème de santé rencontré sur les chiots pour établir une base de données et des statistiques (ces informations ne seront pas divulguées)**
6. Il est demandé aux éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, et aux propriétaires d'étalons, de faire **radiographier leurs reproducteurs** en vue du dépistage de la dysplasie de la hanche. Un chien dysplasie B ne pourra reproduire qu'avec un chien dysplasie A ou B. Il est déconseillé de faire reproduire un chien de stade C, et en aucun cas il ne devra reproduire avec un chien dysplasie autre que A. **Au-delà du stade C, la reproduction est interdite.**
7. De la même manière, les éleveurs et les propriétaires d'étalons devront faire dépister leurs chiens pour la **luxation de la rotule**. Un chien stade 1 ou 2 ne devra reproduire qu'avec un stade 0.
8. Il est également demandé que les chiens soient testés pour le **DANDY WALKER** avant la mise à la reproduction. Les chiens atteints ne doivent pas reproduire, et les porteurs sains ne pourront être mariés qu'avec des sujets sains homozygotes. Il est déconseillé de faire reproduire les porteurs sains nés à partir du 01/01/2020.
9. **Ne devra pas reproduire également tout chien ayant subi une opération pour des problèmes d'origine présumée héréditaire** (hanches, rotules, yeux) ou sous traitement à vie pour une maladie présumée héréditaire.
10. Les éleveurs acceptent de se soumettre à **tout contrôle de leur élevage** effectué par une personne mandatée par le Comité du CFE, la S. C. C., la D.D.P.P ou les Services de la Répression des Fraudes.

11. L'éleveur devra présenter au moins une fois dans la vie du chien chacun de ses reproducteurs lors des **Expositions Nationales** ou **Régionale d'Élevage du C.F.E.**, de préférence avant qu'il reproduise et dans une classe pour adulte (intermédiaire, ouverte ou champion).
12. Lors de la vente d'un chien, **l'éleveur doit fournir à l'acheteur** :
 - un certificat de vente,
 - le carnet de vaccination du chien, les rappels de vaccination nécessaires ayant été faits dans le cas où le chien est vendu après l'âge de trois mois,
 - la carte d'identification par puce électronique,
 - le certificat de naissance ou, s'il ne l'a pas encore, le numéro du dossier d'inscription de la portée à la S. C. C.,
 - des conseils écrits se rapportant à l'élevage, l'éducation et l'alimentation du chiot.
13. L'éleveur est moralement responsable des chiots qu'il a fait naître jusqu'à leur mort naturelle.
14. Lors de la vente des chiots, il doit **s'enquérir du motif d'achat et éventuellement refuser la vente** si le caractère spécifique de la race ne correspond manifestement pas aux motivations de l'acquéreur ou à son mode de vie.
15. L'éleveur doit assurer le « **service après-vente** » de ses chiots en prodiguant tous les conseils nécessaires, même après que les chiots auront quitté son élevage.
16. Si le propriétaire ne peut garder son chien, pour une raison valable, il mettra tout en œuvre pour **les replacer au mieux**, aux frais du propriétaire.
17. **Les éleveurs s'engagent à ne pas céder leurs produits à des revendeurs, ni à vendre en salon du chiot.**
18. L'éleveur, lors de la vente de ses chiots, parlera à l'acquéreur de **l'existence du CFE**, et éventuellement lui remettra une demande d'adhésion comportant sa signature de parrainage.
19. L'éleveur doit inciter les propriétaires des chiens issus de son élevage à **les faire confirmer**, éventuellement en envoyant une lettre à l'âge de la confirmation, mentionnant les dates d'expositions canines dans la région concernée.
20. Les éleveurs doivent assurer à leurs chiens **en fin de carrière reproductrice des conditions de vie décentes**. En aucun cas, leur euthanasie pour convenance personnelle n'est acceptable.

Ces directives d'élevage correspondent à l'éthique du Club.

N.B. - Les Directives d'Élevage sont révisables à tout instant sur décision du Comité.

TRADUCTION : Dr. J.-M. Paschoud et Prof. Raymond Triquet.
Version originale (DE). Révision : Iris Borianne et Prof. R. Triquet.

ORIGINE : Allemagne.

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD OFFICIEL EN VIGUEUR : 04/09/2019.

UTILISATION : Chien de compagnie.

CLASSIFICATION FCI :

- Groupe 5 : Chiens de type Spitz et de type primitif.
- Section 5 : Spitz asiatiques et races apparentées.
- Sans épreuve de travail.

BREF APERCU HISTORIQUE : Par le croisement d'un Chow-Chow avec un Spitz loup fut créée en 1960 une nouvelle race canine du nom de « Wolf-Chow » (Chow-Loup). Après des croisements avec des Samoïèdes, la race fut reconnue par la FCI sous le nom de « Eurasier ». **Le fondateur de la race est Julius Wipfel.**

ASPECT GÉNÉRAL : Chien de type Spitz, de taille moyenne aux proportions harmonieuses et aux oreilles dressées qui présente plusieurs variétés de couleur ; la longueur du poil est telle qu'elle permet d'apprécier les proportions du corps ; l'ossature est moyennement lourde.

PROPORTIONS IMPORTANTES : La longueur du corps est légèrement supérieure à la hauteur au garrot. La longueur du museau et celle du crâne sont approximativement identiques.

COMPORTEMENT / CARACTÈRE : Fier, calme, bien équilibré avec seuil de réaction élevé ; vigilant et attentif sans être bruyant ; d'un attachement très marqué envers la famille de ses maîtres. **Vis-à-vis des étrangers, reste calme sans les importuner.**

Pour atteindre le plein essor de ces qualités l'Eurasier a besoin d'un contact humain étroit et ininterrompu dans le cadre familial et doit jouir d'une éducation pleine de compréhension, mais rigoureuse et suivie.

TÊTE : Crâne harmonieux, pas trop large ni trop étroit ; vu de dessus et de profil en forme de coin ; les axes longitudinaux du crâne et du chanfrein sont parallèles.

REGION CRANIEUNE :

Crâne : Région frontale plate avec sillon médian bien perceptible. Protubérance occipitale bien marquée.

Stop : Peu marqué.

REGION FACIALE :

Truffe : De grandeur moyenne, de couleur noire.

Museau : Harmonieux, ni trop lourd ni trop pointu ; va en s'amenuisant vers la truffe ; chanfrein droit de même que les branches de la mandibule.

Lèvres : Bord des lèvres bien tendu, de couleur noire.

Mâchoires/dents : Mâchoires fortes, arcade mandibulaire large. Denture robuste et complète (42 dents selon la formule dentaire) ; articulé en ciseaux (les incisives supérieures recouvrent en un contact étroit la face antérieure des incisives inférieures) ou en pince (les incisives sont en contact par leur bord libre) ; prémolaires et molaires bien alignées sans interruption ni manque ; toutes les dents sont implantées à l'équerre dans les mâchoires.

Joues : Peu marquées.

YEUX : Foncés, de grandeur moyenne, ni trop enfoncés ni trop saillants ; ouverture palpébrale légèrement oblique ; les paupières épousent rigoureusement la forme du globe oculaire ; leur bord est pigmenté de noir.

OREILLES : Séparées l'une de l'autre d'environ une largeur d'oreille mesurée à son attache ; de grandeur moyenne et de forme triangulaire ; dressées, les sommets légèrement arrondis ; les 4 sommets des deux oreilles et le centre du stop forment un triangle presque équilatéral.



COU : De longueur moyenne, en harmonie avec l'ensemble, bien musclé ; peau de la gorge bien appliquée et tendue. Raccordement bien équilibré de la tête au corps.

CORPS :

Vue d'ensemble : Tronc solide, pas trop court.

Garrot : Bien marqué.

Dos : Ferme et rectiligne ; très bien musclé.

Rein : De bonne longueur et largeur, très bien musclé.

Croupe : **Presque horizontale**, large et solide.

Poitrine : Elle descend jusqu'au niveau des coudes ; côtes arrondies de forme ovale ; poitrail bien développé, sans, cependant, être trop marqué ; sternum long, se prolongeant loin vers l'arrière.

Ligne du dessous et ventre : **Légèrement relevée dans la région du ventre, les flancs sont légèrement rentrés.**

QUEUE : Attachée haut, ronde et ferme, de bonne épaisseur et allant en s'amenuisant vers son extrémité ; touffue, elle est portée soit rabattue en avant sur le dos, soit très légèrement recourbée de côté ou enroulée ; si elle pend, elle atteint le jarret.

MEMBRES:

MEMBRES ANTERIEURS :

Vue d'ensemble : Vus de face d'aplomb et parallèles ; de profil, les angles sont **bien** angulés ; le bras et l'avant-bras sont presque de même longueur.

Épaule : Bien musclée ; les omoplates sont légèrement obliques.

Bras : De longueur moyenne et bien musclé.

Coude : Bien au corps.

Avant-bras : De longueur moyenne, bien musclé.

Métacarpe : De longueur moyenne ; **solide** ; vu de face absolument d'aplomb ; vu de profil légèrement incliné vers l'avant.

Pieds antérieurs : Ovaux ; doigts bien serrés, modérément cambrés ; ongles solides, de couleur foncée ; coussinets résistants, bien épais, de couleur noire ; poil abondant entre les coussinets digités.

MEMBRES POSTERIEURS :

Vue d'ensemble : Vus de derrière d'aplomb et parallèles ; de profil, les angles sont **bien** angulés ; la cuisse et la jambe sont presque de même longueur.

Bassin : En position légèrement oblique.

Cuisse : De longueur moyenne et fortement musclée.

Grasset (genou) : Ferme, angle pas trop ouvert.

Jambe : De longueur moyenne, bien musclée.

Jarret : Pas trop descendu, ferme, ni clos ni ouvert, **stable, pas trop en avant.**

Métatarse : Large et de bonne longueur ; d'aplomb vu de profil.

Pieds postérieurs : Ovaux ; doigts bien serrés, modérément cambrés ; ongles solides, de couleur foncée ; coussinets résistants, bien épais ; poil abondant entre les coussinets digités.

ALLURES : Couvrant bien le terrain, avec une bonne poussée des postérieurs et une bonne extension des antérieurs. Le dessus, en action, est solide et bien équilibré. Antérieurs et postérieurs se portent droit devant. Quand la vitesse augmente, les membres se rapprochent. Allure préférée : le trot.

PEAU : Bien appliquée, pigmentée.

ROBE :

Qualité du poil : Sur tout le corps sous-poil dense et **poil de couverture** mi-long, raide et couché sans être serré ; poil court sur le museau, la face, les oreilles et les faces antérieures des membres ; la queue, la face postérieure des antérieurs (franges) et des postérieurs (culotte) offrent un **poil de couverture plus long** ; sur l'encolure, le poil n'est qu'un peu plus long que sur le corps, sans former de crinière.

Couleur du poil : Toutes les couleurs et toutes les combinaisons de couleurs sont admises excepté le blanc pur et la robe pie.

TAILLE ET POIDS :

Hauteur au garrot : Mâles 52-60 cm,
Femelles 48-56 cm.

Poids : Mâles **22-30 kg**,
Femelles 18-26 kg.

L'équilibre des proportions est déterminant ; cependant les valeurs moyennes de taille et de poids suivantes sont idéales et recherchées :

Hauteur au garrot : Mâles 56 cm,
 Femelles 52 cm.

Poids : Mâles 26 kg,
 Femelles 22 kg.

DEFAUTS : Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut qui sera pénalisé en fonction de sa gravité et de ses conséquences sur la santé et le bien-être du chien.

DEFAUT GRAVES :

- **Forte dépigmentation.**
- **Stop très marqué et (ou) crâne fortement en bombé.**
- **Angulation droite aux postérieurs.**
- **Carpe fortement fléchi.**
- **Dos affaissé ou carpé.**
- **Manque de trois ou quatre P2.**
- **Manque d'une ou plusieurs P1 de même que le manque simultanément de deux P2 ou davantage.**
- **Queue visiblement ouverte, non couchée.**
- **Queue courte.**
- **Caractères liés au sexe insuffisamment prononcés.**

DEFAUTS ENTRAINANT L'EXCLUSION :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.
- Absence d'une ou de plusieurs incisives ou canines.
- Absence d'une ou de plusieurs prémolaires 3 ou 4.
- Absence d'une ou de plusieurs molaires 1 ou 2.
- Anomalies de l'articulé.
- Entropion, ectropion ; yeux trop enfoncés, trop petits.
- Oreilles semi-dressées, oreilles tombantes.
- Queue cassée.
- **Chevauchement des articulations tarsiennes. Articulation du jarret instable : mouvement anormal du chien debout vers l'avant ou vers le côté.**
- **Robe pie.**
- **Blanc pur.**

N.B. :

- Les mâles doivent avoir deux testicules d'aspect normal complètement descendus dans le scrotum.
- Seuls les chiens sains et capables d'accomplir les fonctions pour lesquelles ils ont été sélectionnés, et dont la morphologie est typique de la race, peuvent être utilisés pour la reproduction

Les dernières modifications sont en caractères gras.



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



POINTS DE NON-CONFIRMATION

Adoptés par la SCC le 02/02/2021 revus par rapport au standard FCI n° 291 du 17/02/2020

Préambule : Les points de non-confirmation sont édictés par la SCC et approuvés par le Club de race ; ils constituent une aide apportée au juge dans le cadre de la confirmation canine et doivent impérativement être en conformité avec le standard de la race en vigueur.

Si le Club de race considère que certains défauts entraînant l'exclusion du standard ne sont pas à prendre en compte prioritairement au moment de la confirmation, ceux-ci n'apparaîtront pas dans la liste des points de non-confirmation. Toutefois, le seul document qui fait foi pour le juge canin est bien le standard en vigueur.

TYPE GÉNÉRAL :

- Manque de type (insuffisance de caractères ethniques, qui fait que l'animal dans son ensemble ne ressemble plus suffisamment à ses congénères de la même race).
- Taille différente des valeurs suivantes :
 - Mâles : 52 – 60 cm (tolérance de +/- 1 cm)
 - Femelles : 48 – 56 cm (tolérance de +/- 1 cm)

POINTS PARTICULIERS DANS LE TYPE :

- Oreilles semi-dressées, oreilles tombantes.
- Queue cassée.
- Yeux trop enfoncés, trop petits.
- Chevauchement des articulations tarsiennes. Articulation du jarret instable : mouvement anormal du chien debout vers l'avant ou vers le côté.

ROBE :

- Blanc pur.
- Robe pie.

ANOMALIES :

- Monorchidie, cryptorchidie.
- Entropion, ectropion.
- Absence d'une ou de plusieurs incisives ou canines.
- Absence d'une ou de plusieurs prémolaires 3 ou 4.
- Absence d'une ou de plusieurs molaires 1 ou 2.
- Anomalie de l'articulé.

CARACTÈRE :

- Chien agressif ou peureux.
- Tout chien présentant de façon évidente des anomalies d'ordre physique ou comportemental.

Nos partenaires



Aux Milie Mètres

Mercerie, broderie
et flocage publicitaire
Le Pont de Beauvoisin 73



Jardinerie, animalerie,
art de vivre et aménagement extérieur
Les Abrets 38



Animalerie
Passins Morestel 38



BIOGANCE
soins cosmétiques pour animaux



MORO ICHIZOKU NO DESIGN
Création d'accessoires pour animaux, graphisme et design



ARBALOU

Compléments alimentaires naturels



ISTHANG'ART

**Boutique d'art et d'artisanat
Personnalisation d'objets déco
Kits chiot/ chaton**



CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Association régie par la loi 1901



DEMANDE D'ADHÉSION

☐ Nouvelle adhésion

☐ Renouvellement

Nom du parrain :

Numéro d'adhérent :

Je soussigné(e) :

NOM Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Mail :

demande mon adhésion au club Français de l'Eurasier en qualité de :

- Membre actif : cotisation annuelle : 36€
- Couple : cotisation annuelle : 42€ Nom du conjoint
- Membre bienfaiteur : cotisation annuelle : 60€

Date et Signature :

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de : Club Français de l'Eurasier
et de l'adresser à :

Elodie Nouguier - 17 Rue du Moulin - 38420 Domène

Adhésion en ligne possible : <https://my.weezevent.com/adhesion-club-francais-de-leurasier-2024>

CLUB FRANÇAIS DE L'EURASIER

clubfrancaisdeleurasier@gmail.com

Statistiques des chiens inscrits

5e GROUPE

EURASIER.....	39
BABY MALES.....	De 1 à 2..... 2
PUPPY MALES.....	De 3 à 4..... 2
JEUNE MALES.....	De 5 à 6..... 2
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 7 à 9..... 3
OUVERTE MALES.....	De 10 à 10..... 1
CHAMPION MALES.....	De 11 à 11..... 1
VETERAN MALES.....	De 12 à 12..... 1
NEUTRE MALES.....	De 13 à 14..... 2
TAN MALES.....	De 15 à 15..... 1
NE CONCOURANT PAS MALES.....	De 16 à 16..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 17 à 18..... 2
JEUNE FEMELLES.....	De 19 à 21..... 3
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 22 à 25..... 4
OUVERTE FEMELLES.....	De 26 à 30..... 5
CHAMPION FEMELLES.....	De 31 à 32..... 2
VETERAN FEMELLES.....	De 33 à 33..... 1
NEUTRE FEMELLES.....	De 34 à 35..... 2
TAN FEMELLES.....	De 36 à 37..... 2
NE CONCOURANT PAS FEMELLES.....	De 38 à 39..... 2

Soit 39 chiens inscrits pour 19 races dans le 5e Groupe

Soit 39 chiens inscrits pour 19 classes à l'exposition de R.E. Eurasier - Les Avenières (38)

JURY

M. EGGEMANN Arnaud (33)

EURASIER

CLASSE BABY Mâles : 2	CLASSE PUPPY Mâles : 2
CLASSE JEUNE Mâles : 2	CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 3
CLASSE OUVERTE Mâles : 1	CLASSE CHAMPION Mâles : 1
CLASSE VETERAN Mâles : 1	CLASSE NEUTRE Mâles : 2
CLASSE PUPPY Femelles : 2	CLASSE JEUNE Femelles : 3
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 4	CLASSE OUVERTE Femelles : 5
CLASSE CHAMPION Femelles : 2	CLASSE VETERAN Femelles : 1
CLASSE NEUTRE Femelles : 2	

EURASIER

CLASSE BABY MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud

- 1er TRES PROMETTEUR **1** **VINO DES LEGENDES DE RETZ**
LOF : ? Tat : 250268781579490 né le 22/12/2024 (UCCELO DES LEGENDES DE RETZ X RYBANE DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mlle MARTINEAU Patricia Prop. Mlle GABAYET Lily
- Meilleur Baby
- 2e TRES PROMETTEUR **2** **VIP LAS VEGAS DE PLAY OF FIRE**
LOF : 024338 Tat : 250269611207392 né le 28/11/2024 (REVAN Q'I'RA DES DELICES DE BELTAINE X REPLAY DE LA VALLEE DE ROSE AUPS) Prod. Mme MICHAUX Zoé Prop. Mlle MICHAUX Zoé

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud

- 2e TRES PROMETTEUR **3** **VANGO DU DOMAINE DU SUEL**
LOF : 023787 Tat : 250269591790742 né le 06/09/2024 (ONCE UPON A TIME OHLINS DES VERGERS DE CLEYMES X PILY DU DOMAINE DU SUEL) Prod. Mme ANTOINE Nicole Prop. Mme TEISSEIRE Béatrice
- 1er TRES PROMETTEUR **4** **VINYL TOK'REESE DU ROYAUME D'EBENE**
LOF : 024624 Tat : 250268781572567 né le 02/11/2024 (REESE MOL'DEXTER DU ROYAUME D'EBENE X TOKYO OB'ISAAC DU ROYAUME D'EBENE) Prod. Mme ZAIMECHE Margaux Prop. Mme OBER Aurélie

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud

- 1er EXCELLENT **5** **VIP BELONG TOGETHER PAIVEL DES LEGENDES DE RETZ**
LOF : 024132 Tat : 250268781335707 né le 13/07/2024 (FOXFIRE MAGIC MARVEL X PAISAN NOVATOLL DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mme MARTINEAU Patricia Prop. Mme ROCHE Karine
- 2e EXCELLENT **6** **VOSKHOD SOLNTSA S LUNEZHSHIKH GOR**
RKF : 1644 Tat : 643099002283415 né le 16/05/2024 (FABULOUS DANTAS DIAMOND DANIEL X FAIRY BLISS SPINDINCOS AKYS) Prod. M. MATEGORINA T.Yu Prop. Mme OBER Aurélie

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud

- 2e EXCELLENT **7** **AMON SILVA TILIA**
SPKP : 25 Tat : 941000027969941 né le 16/06/2023 (ARTHUR RIO FROM WINGS OF DAWN X BLUEBERRY VOIVER ZITKOVA) Prod. M. KASALA Daniel Prop. Mme OBER Aurélie
- 1er EXCELLENT **8** **ULALA UROK DES CRINIERES DE FEU**
LOF : 022094/02335 Tat : 250268781070714 né le 20/11/2023 (PERFECT PRIAM DES MONTAGNES ETERNELLES X MAIRA DES CRINIERES DE FEU) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme GALL Christine
- 3e TRES BON **9** **U'MOKA OF NORDIC ISLAND**
LOF : 022662/02389 Tat : 250268781017651 né le 30/10/2023 (PEANUTS DES JARDINS DE VERONE X NEVADA OF NORDIC ISLAND) Prod. Mme LEROY Stéphanie Prop. Mlle GONON Virginie

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud

- 1er EXCELLENT **10** **THE GREAT UTHRED DES CRINIERES DE FEU**
LOF : 017951/02099 Tat : 250269590876849 né le 12/03/2022 (JAROD DES CRINIERES DE FEU X RUNE DES CRINIERES DE FEU) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme GALL Christine

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud

- 1er EXCELLENT **11** **RHUM ARRANGE BY OUPS DE PRANA DES LOUPS**
LOF : 014758/01935 Tat : 250269608624014 né le 27/08/2020 (OUZO OTOKO DE PRANA DES LOUPS X OUPS IM'SUN DU ROYAUME D'EBENE) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mme CANONNE Marine
- Meilleur de sexe Opposé

CLASSE VETERAN MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud**1er EXCELLENT 12 ALBIONSPITZ MERCURY****Meilleur Vétéran**

KC : AR02189110 Tat : 981000006881040 né le 26/06/2014 (GREY VON DER TOMBURG X ALBIONSPITZ BELIVER) Prod. Mme WATKINS Stacey Prop. Mme CANONNE Marine

CLASSE NEUTRE MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud**ABSENT 13 SILVER YODA DES CRINIÈRES DE FEU**

LOF : 016791 Tat : 250269590574847 né le 30/09/2021 (RONAN DES CRINIÈRES DE FEU X MO'AT DES CRINIÈRES DE FEU) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme HENRIET Danielle

CLASSE TAN MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud**ABSENT 15 V19 BEN WARREN DE PRANA DES LOUPS**

LOF : 023338 Tat : 250269591714761 né le 28/05/2024 (UNAFORTUNAS NORTHERN LIGHT X OTOK DE PRANA DES LOUPS) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mme CANONNE Marine

CLASSE NE CONCOURANT PAS MALES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud**ABSENT 16 GIBBS DE SANTIANYK**

LOF : 006050/01276 Tat : 250269604333612 né le 15/05/2011 (EIKO DES CRINIÈRES DE FEU X ELSA OF NORDIC ISLAND) Prod. Mme MARTIN Chantal Prop. Mlle STRIPPOLI Vanessa

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud**1er TRES PROMETTEUR 17 VVANHEDA DES DELICES DE BELTAINE**

LOF : 023888 Tat : 250268781515151 née le 01/10/2024 (X'TRA XIAOMI AV NIXENSPITZE X TUULIKKI SJOVAN DES DELICES DE BELTAINE) Prod. Mme PINAULT Laetitia Prop. Mme CANONNE Marine

2e TRES PROMETTEUR 18 VVOLVERINE DE PRANA DES LOUPS

LOF : 024566 Tat : 250269591396719 née le 02/11/2024 (UNAFORTUNAS NORTHERN LIGHT X ALBIONSPITZ AURORA) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mme CANONNE Marine

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud**1er EXCELLENT 19 OPAL'S SPIRIT VIP LOVE IS THE ANSWER****Meilleur Jeune**

LOF : 023143 Tat : 250268781008844 née le 19/05/2024 (NASHOBA GUITIK DES LEGENDES DE RETZ X TO MAKE OUR DREAMS COME TRUE DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mme ROCHE Karine Prop. Mme ROCHE Karine

2e EXCELLENT 20 V19 CARINA DELUCA DE PRANA DES LOUPS

LOF : 023600 Tat : 250269591714922 née le 08/07/2024 (UNAFORTUNAS NORTHERN LIGHT X ROBBINS ARIZONA DE PRANA DES LOUPS) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mme CANONNE Marine

3e EXCELLENT 21 V19 MAYA BISHOP DE PRANA DES LOUPS

LOF : 023337 Tat : 250269591713848 née le 28/05/2024 (UNAFORTUNAS NORTHERN LIGHT X OTOK DE PRANA DES LOUPS) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mme CANONNE Marine

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud**2e EXCELLENT 22 UMESHU DE PRANA DES LOUPS**

LOF : 022272/03198 Tat : 250269591534907 née le 25/11/2023 (NORDIC AMIGOS COOPER X RAVEN REYES DE PRANA DES LOUPS) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mme CANONNE Marine

1er EXCELLENT 23 UNITED UVENA DES CRINIÈRES DE FEU

LOF : 022043/03153 Tat : 250268780892125 née le 14/11/2023 (PYROS DES CRINIÈRES DE FEU X SHINNY KATTEGAT DES CRINIÈRES DE FEU) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme GALL Christine

3e EXCELLENT 24 UNIVERS UTOPIE DES CRINIÈRES DE FEU

LOF : 021740/03089 Tat : 250268780891942 née le 03/09/2023 (TSAHEYLU DES CRINIÈRES DE FEU X ORION DES CRINIÈRES DE FEU) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme GALL Christine

4e EXCELLENT **25** UTOPIC SKADI DES CRINIÈRES DE FEU

LOF : 021623/03088 Tat : 250268780892099 née le 01/09/2023 (IKSMEN SPINDINCIO AKYS X PEPITE DES CRINIÈRES DE FEU) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme GALL Christine

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud3e EXCELLENT **26** SHINNY KATTEGAT DES CRINIÈRES DE FEU

LOF : 016865/02620 Tat : 250269590574674 née le 05/10/2021 (RONAN DES CRINIÈRES DE FEU X MAIRA DES CRINIÈRES DE FEU) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme GALL Christine

2e EXCELLENT **27** TAAJ BLACK

LOF : 018936/02782 Tat : 250268780362144 née le 04/07/2022 (NIXON OF NORDIC ISLAND X RAVEN DE L'ENCLOS DES AUSTRALIENS) Prod. M. FESSON Antony Prop. Mme HYVERNAT Céline

ABSENT **28** TIHANI PYROLOY DE LA TRIBU DE LOYCE

LOF : 019839/03137 Tat : 250268781097930 née le 20/11/2022 (PYROS DES CRINIÈRES DE FEU X LOYCE) Prod. M. EVRARD Laurent Prop. M. EVRARD Laurent

1er EXCELLENT **29** TO MAKE OUR DREAMS COME TRUE DES LEGENDES DE RETZ

LOF : 018468/02682 Tat : 250268780271239 née le 20/02/2022 (IKSMEN SPINDINCIO AKYS X JAOLYN VELCRO DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mlle MARTINEAU Patricia Prop. Mme ROCHE Karine

4e EXCELLENT **30** TOTORO TWIST DES CRINIÈRES DE FEU

LOF : 019815 Tat : 250268780662887 née le 03/12/2022 (HAGRID SOLAGA X SAGE HILDE DES CRINIÈRES DE FEU) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme GUIGARD Isabelle

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud2e EXCELLENT **31** SO AMAZING SYRAH DES VERGERS DE CLEYMES

LOF : 016051/02788 Tat : 250268743841061 née le 23/05/2021 (LUCIUS-IM-PHILIP DU ROYAUME D'EBENE X LET'S BE AMAZING DAIKTIK DES LEGENDES DE RETZ) Prod. Mme STRIPPOLI Vanessa Prop. Mlle STRIPPOLI Vanessa

1er EXCELLENT **32** TEKPAF DE PRANA DES LOUPS

Meilleur de Race

LOF : 019626/02886 Tat : 250269590902467 née le 19/09/2022 (OUZO OTOKO DE PRANA DES LOUPS X ROBBINS ARIZONA DE PRANA DES LOUPS) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mme CANONNE Marine

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. EGGEMANN Arnaud1er EXCELLENT **33** LI-TCHI DE PRANA DES LOUPS

LOF : 008818/01641 Tat : 250269811217208 née le 27/08/2015 (HARTIK DE PRANA DES LOUPS X IWOK DE PRANA DES LOUPS) Prod. Mlle CANONNE Marine Prop. Mlle VELLARD Auriane

CLASSE NEUTRE FEMELLES - JUGE M. EGGEMANN ArnaudABSENT **34** JUMBA DE PRANA DES LOUPS

LOF : 008008/01472 Tat : 250269810569872 née le 14/07/2014 (HARTIK DE PRANA DES LOUPS X GENEPI DES CRINIÈRES DE FEU) Prod. Mlle CANONNE Marine Prop. Mme CANONNE Marine

CLASSE TAN FEMELLES - JUGE M. EGGEMANN ArnaudABSENT **36** TEN TATOOINE DES CRINIÈRES DE FEU

LOF : 018581/02784 Tat : 250269591113261 née le 16/06/2022 (HAGRID SOLAGA X PANDORA DES CRINIÈRES DE FEU) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme GALL Christine

ABSENT **37** VESTEROS VESUVE DES CRINIÈRES DE FEU

LOF : 022456/03178 Tat : 250268781070411 née le 17/02/2024 (PYROS DES CRINIÈRES DE FEU X WINTER FELL GOLD LUPUS FERRATUS) Prod. Mme GALL Christine Prop. Mme GALL Christine

ABSENT

38 LOUP KOOM DE PRANA DES LOUPS

LOF : 008800/01581 Tat : 250269811203111 née le 12/08/2015 (JASPER DES CRINIERES DE FEU X GAIA OF NORDIC ISLAND) Prod. Mlle CANONNE Marine Prop. Mlle STRIPPOLI Vanessa

ABSENT

39 TOUCH'OF BAILEY'S 4 CLEYMES DE PRANA DES LOUPS

LOF : 019512/02965 Tat : 250269590907362 née le 17/09/2022 (RHUM ARRANGE BY OUPS DE PRANA DES LOUPS X OTOK DE PRANA DES LOUPS) Prod. Mme CANONNE Marine Prop. Mlle STRIPPOLI Vanessa

Liste des exposants
R.E. Eurasier - Les Avenières (38) samedi 24 mai 2025

C

CANONNE Marine	()	-12-15-17-18-20-21-22-32-34
----------------	----	-----------------------------

E

EVRAUD Laurent	580, route des Carrières 42380 LURIECQ	28
----------------	--	----

G

GABAYET Lily	()	1
GALL Christine	1, Moulin Bouty 63380 VILLOSANGES	0-23-24-25-26-36-37
GONON Virginie	()	9
GUIGARD Isabelle	719, route de Davezieux 07430 VERNOSC LES ANNONAY	30

H

HENRIET Danielle	()	13-14
HYVERNAT Céline	()	27

M

MICHAUX Zoé	()	2
-------------	----	---

O

OBER Aurélie	Mouille Longue 71320 CHARBONNAT	4-6-7
--------------	---------------------------------	-------

R

ROCHE Karine	()	5-19-29
--------------	----	---------

S

STRIPPOLI Vanessa	133, impasse de la Branchy 38660 ST VINCENT DE MERCUZE	16-31-35-38-39
-------------------	--	----------------

T

TEISSEIRE Béatrice	()	3
--------------------	----	---

V

VELLARD Auriane	()	33
-----------------	----	----